

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE, Céline ELIE

Pierre SCHMELZLE donne procuration à Jean-Louis BARIOT
Mme Brigitte REAT arrive à 20h40

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 19 mai 2015**
- **Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**
- **Création d'un service d'instruction des autorisations des droits du sol à la CCMP**
- **Plan de formation 2015-2017 au profit des agents de la commune**
- **Demande de servitude de passage pour ERDF**
- **SIEL : Aménagement lotissement Pré-Battoir**
- **Admission en non-valeur**
- **Décisions modificatives**
- **Droit de préemption urbain**
- **Divers**

I – Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2014.

Ces rapports seront consultables en mairie.

II- Adhésion au service d'instruction des autorisations du droit du sol

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, confie pour l'ensemble de son territoire, l'instruction des actes relatifs à l'application du droit des sols pour lesquels le Maire est compétent au « service intercommunal d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme de la communauté de communes des monts du Pilat

III- Plan de formation 2015-2017 au profit des agents de la commune

OBJET : plan de formation au profit des agents de St-Julien-Molin-Molette

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

1. APPROUVE le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité Technique Intercommunal,
2. CONSTATE qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
 - intégration et professionnalisation,
 - perfectionnement,
 - préparation aux concours et examens professionnels,

3. CONFIRME que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF),
4. APPROUVE le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation

IV-Servitude de passage pour ERDF

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition pour le passage de lignes électriques souterraines et aériennes sur des parcelles appartenant à la commune, c'est-à-dire consent à ERDF le droit d'occuper les terrains sur lesquels sont installés les lignes électriques. (Parcelles AE 229, 44, 442, 448, 446, 439 et parcelles AC 27 et 228)

V- SIEL : Aménagement lotissement du Pré-Battoir (tranche 1)

Conformément à ses statuts, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Pour l'aménagement du quartier du Pré-Battoir, le coût des travaux envisagés est le suivant :

description	Montant HT	% PU	Participation commune
Eclairage (8 candélabres)	22 603 €	68	15 370 €
Intervention ERDF	445 €	68	303 €
Dissimulation HTA	28 510 €	45	12 830 €
Distribution électrique	26 020 €	45,6	11 866 €
Alimentation (création poste)	87 420 €	45,6	39 864 €
Réseau de télécommunication	23 360 €	75	17 520 €
total			97 753 €

La répartition entre le budget de la commune et le budget du lotissement est la suivante :

- 52 997 € HT sur le budget communal
- 44 756 € HT sur le budget du lotissement

VI- Admission en non-valeur

Le maire présente les états de restes à recouvrer sur le budget EAU/ASSAINISSEMENT établis par Monsieur Éric GLASSON, Trésorier municipal qui justifie que ses sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement suite aux poursuites exercées sans résultats du fait de faillite, insolvabilité ou disparition des débiteurs.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'admettre en non-valeurs, sur le budget Eau/Assainissement 2015 la somme de 2 852,42 € correspondant aux années 2010 à 2014.

VII- Décisions modificatives

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget M49

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/615	6000,00	
65/6541 (admission en non-valeur)		6000,00

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/615	1000,00 €	
65/6542		1000,00

Sur le budget M14

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/60633 (fournitures de voiries)	1000,00	
67/678 (charges exceptionnelles)		1000,00

VIII- Droit de préemption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AC 208, situé 1 Impasse du Ternay
- immeuble cadastré AE 217, situé Drevard
- immeuble cadastré AE 155, situé 4, rue Vieille
- immeuble cadastré AD 23, 24, 25, 26, situé rue de la Modure

IX-Motion de soutien AMF, baisse des dotations de l'état

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient la demande de l'AMF qui pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux demande que soit révisé le programme de triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

VI-QUESTIONS DIVERSES :

- 13/07/2015 : feu d'artifice à 22 heures.

Cette année la buvette sera assurée par l'association « la boule du ternay ».

Un groupe de 5 conseillers (Anne CALPE, Céline ELIE, Jean-Louis PERON, Thierry MARTINAUD, Nicolas TILLMANN) se réunira pour organiser la fête nationale.

- FPIC (Fonds national de péréquation), la CCMP a opté pour la répartition dite « de droit commun »

- Salle des fêtes : Fuites d'eau à réparer, ranger pièce derrière la cuisine.

Prévoir achats matériels pour le ménage.

- Valorisation du petit patrimoine : pose de panneaux avec texte explicatif pour les usines Ste Julie et Ste Marthe, et sur le Ternay.

Nous recherchons d'ancienne carte postale représentant ses usines.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 25

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 9 juillet 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Jean-Louis BARIOT

